

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 29 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, M. LAMARQUE Patrice, Mme PAILHORIE Anne, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. DOUAILIN Laurent, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. VIDAL Christophe, Mme FOUBERT Mélody, M. GIRAUDO Philippe.

Excusés :

Mme MARCOU Sylvie pouvoir à Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia.
M. SIMONET Matthieu pouvoir à M. SIMONITI William.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme BERNABE Prisca pouvoir à Mme TABANON Chantal.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Monsieur LAFFITTE Pierre-Julien a été désigné secrétaire de séance.

2026.40 OBJET : Vote du Budget Primitif 2026.

VOTE : 23 Pour, 6 contre (M. RAYSSAC, Mme DESPEYROUX, M. VIDAL, Mme FOUBERT, M. GIRAUDO, Mme DERHOURHI).

I- Exposé des motifs :

Le budget primitif présente les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Il est voté dans le cadre de la nouvelle instruction comptable la M57

Je vous invite à lire la note de synthèse annexée aux tableaux ci-dessous présentant pour chaque section et par chapitre l'équilibre budgétaire.

Le Budget Primitif 2026 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour un montant total de 9 285 732,00 € et pour la section d'investissement pour un montant total de 7 294 598,44 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses	Pour mémoire BP 2025 (BP+DM)	BP 2026	BP 2026/2025	Recettes	Pour mémoire BP 2025 (BP+DM)	BP 2026	BP 2026/2025
011 - Charges à caractère général	2 008 052,00 €	2 217 955,00 €	10,45%	70 - Produits Domaine	251 201,25 €	278 363,54 €	10,81%
012 - Dépenses Personnel	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	0,00%	73 - Impôts et taxes	5 664 555,00 €	5 745 195,00 €	1,42%
014 - Atténuation produits	4 000,00 €	3 000,00 €	-25,00%	74 - Dotations, Participations	1 036 588,00 €	962 254,00 €	-7,17%
65 - Autres charges de Gestion	706 693,00 €	717 710,00 €	1,56%	75 - Autres Produits Gestion	35 000,00 €	82 300,00 €	135,14%
				013 - Atténuation Charges	40 000,00 €	-	-100,00%
Dépenses de gestion courantes	6 718 745,00 €	6 938 655,00 €	3,27%	Recettes de gestion courantes	7 027 344,25 €	7 068 112,54 €	0,58%
66 - Charges financières	45 000,00 €	33 371,00 €	-25,84%	76 - Produits financiers	- €	- €	
67 - Charges except	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%	77 - Produits Except.	- €	- €	
68 - Dotations aux provisions	117 000,00 €	100 000,00 €	-14,53%	78 - Reprise provision et amort.	- €	- €	
Dépenses réelles de fonct.	6 900 745,00 €	7 092 036,00 €	2,77%	Recettes réelles de fonct.	7 027 344,25 €	7 068 112,54 €	0,58%
042- Transferts entre sections	850 000,00 €	850 000,00 €	0,00%	042- Transferts entre sections	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
023 - Virement à la section Invnt	2 951 883,00 €	1 343 696,00 €	-54,48%	002 - Excédent fonct.	3 635 283,75 €	2 177 619,46 €	-40,10%
DEPENSES TOTALES	10 702 628,00 €	9 285 732,00 €	-13,24%	RECETTES TOTALES	10 702 628,00 €	9 285 732,00 €	-13,24%

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Dépenses	Pour mémoire BP 2025(BP+DM)	BP 2026	Recettes	Pour mémoire BP 2025 (BP+DM)	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	601 642,21 €	136 400,00 €	13 - Subventions	1 018 602,56 €	180 835,00 €
204-subventions d'équipement versées	351 741,86 €	37 053,00 €	16 -Emprunts	500 000,00 €	103 400,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 351 384,49 €	988 846,00 €	21 - Immobilisations corporelles	€	-
23 - Immobilisations en cours	2 593 051,00 €	1 475 729,00 €			
Dépenses d'équipement	5 897 819,56 €	2 638 028,00 €	Recettes d'équipement	1 518 602,56 €	284 235,00 €
10 + 13 Dotations, Fonds divers et réserves	32 001,00 €		10 - Dotations	225 000,44 €	145 097,00 €
16 - Remboursement Emprunts	400 000,00 €	235 000,00 €	1068 - Exc.fonct.capitalisé	209 725,54 €	2 343 459,18 €
	€		024 - produits cession immobilisation	80 000,00 €	290 000,00 €
45 - opérations pour compte de tiers	806 011,00 €		45 - opérations pour compte de tiers	806 011,00 €	
Dépenses réelles d'investissement	1 238 012,00 €	235 000,00 €	Recettes réelles d'investis.	1 320 736,98 €	2 778 556,18 €
040 - Opérations de transferts entre sections	40 000,00 €	40 000,00 €	040 - Opérations de transferts entre sections	850 000,00 €	850 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	80 000,00 €	307 835,00 €	041 - Opérations patrimoniales	80 000,00 €	307 835,00 €
			021 - Virement de la SF	2 951 883,00 €	1 343 696,00 €
001 - Excédent investissement reporté		716 509,66 €	001 - Excédent investissement reporté	534 609,02 €	
DEPENSES TOTALES	7 255 831,56 €	3 937 372,66 €	RECETTES TOTALES	7 255 831,56 €	5 564 322,18 €
	<i>Restes à réaliser</i>	3 357 225,78 €		<i>Restes à réaliser</i>	1 730 276,26 €
TOTAL AVEC RAR	€	7 294 598,44 €	TOTAL AVEC RAR	€	7 294 598,44 €

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire en séance du 15 Avril 2026,

Vu la note de synthèse présentant le Budget Primitif 2026,

Vu l'instruction M57,

Vu la maquette budgétaire présentée en annexe,

Vu l'équilibre budgétaire présenté pour chacune des sections,

Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'adopter le Budget Primitif 2026 qui vous est présenté en ANNEXE 2.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 23 voix Pour, 6 contre**

ADOPTE le Budget Primitif 2026 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 5 mai 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence ROMAN



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien LAFFITTE

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20260429-202640-BF
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026